



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

15 août 2016

### PÉRIODE DE QUESTIONS

- Mme France Caron fait un bref historique des actions de Relais Santé dans la Matanie. Elle fait aussi un historique des locaux visités et des démarches effectuées pour relocaliser l'organisme suivant l'annonce de la fermeture du Pavillon de la Cité. Elle mentionne que la friperie est leur principale source de revenus et que la survie de l'organisme dépend de celle-ci.

Elle demande ce que la Ville de Matane a fait pour Relais Santé et ce qu'elle va faire dans le futur. Elle informe que l'organisme est en attente de la décision de la Ville de Matane. Elle précise que l'organisme souhaite obtenir une aide plus élevée que le 75 000 \$.

- M. Jérôme Landry, maire, fait un historique de ce qui s'est fait avec les organismes localisés au Pavillon de la Cité et rappelle qu'une ressource a été embauchée par la Ville de Matane pour faciliter la relocalisation des organismes. Il rappelle que c'est suite à une plainte à la CSST fait par Relais Santé que nous avons dû aller plus rapidement dans la relocalisation et qu'à l'époque, nous avons peu d'information de l'ancien conseil d'administration de Relais Santé.

M. Jérôme Landry, parle du programme MADA, de la Politique familiale et mentionne que plusieurs organismes tentent de survivre à Matane. La Ville de Matane a vu ses revenus diminuer dans les dernières années à la suite des coupures gouvernementales et tente de trouver des façons d'amener les organismes à être complémentaires entre eux. Il rappelle que les aînés démunis habitent au centre-ville et que l'on souhaite que les organismes soient au centre-ville. Il mentionne que Relais Santé a des devoirs à faire suite à la rencontre qui a eu lieu dernièrement avec la greffière et le directeur du Service de la gestion du territoire. Le fait de mettre de la pression et de dire que la Ville de Matane a travaillé de façon cavalière, on trouve cela particulier.

- Mme France Caron mentionne que les usagés ne veulent pas aller dans les locaux de la Co.Mode Verte et que cette option est rejetée. Elle précise qu'il faut que la relocalisation réponde à leurs besoins et que Relais Santé veut être autonome et avoir une contribution significative de la part de la Ville de Matane. Autrement, l'organisme fermera.
- Mme Marie-Anne Ouellet informe les membres que le CISSS donne 100 000 \$ cette année à Relais Santé et que la Commission scolaire des Monts-et-Marées fait aussi sa part, soit par des ateliers à Matane et à Sainte-Félicité.
  - M. Nelson Simard, conseiller, demande à l'organisme de discuter avec la MRC de La Matanie afin d'obtenir du financement supplémentaire.
- Mme Marie-Anne Ouellet dit que les municipalités de Sainte-Félicité et Baie-des-Sables contribuent déjà et qu'ils veulent que la Ville de Matane contribue pour un montant de 150 000 \$ pour relocaliser l'organisme.
  - M. Jérôme Landry rappelle à l'organisme qu'il faut que leur demande soit complète. Ce qui n'est actuellement pas le cas et que le conseil ne peut donc se prononcer sur la demande.
- Mme Guylaine Derooy dit être aidante naturelle et que Relais Santé est nécessaire pour aider les aidants naturels
- M. Rodrigue Albert demande à M. Mario Hamilton, conseiller et responsable des aînés, où il était lorsque le conseil a voté 75 000 \$, somme qu'il qualifie de ridicule, qu'il a agi de façon cavalière et demande au conseil d'être équitable pour Relais Santé.
  - M. Mario Hamilton, conseiller, répond que le dernier projet déposé soulevait des doutes auprès des membres du conseil et M. Nelson Simard, répond que le dossier était incomplet.

- Mme Carmen Bouffard dit être une ancienne membre du conseil d'administration et qu'elle ne comprend pas de ce dont on parle.
  - M. Michel Côté, conseiller, fait un historique des trois dernières demandes que la Ville a reçues en six mois et rappelle que le dossier est toujours incomplet aujourd'hui quant à la relocalisation au 807, avenue du Phare Est.
  
- Mme France Caron dit qu'il y a des contraintes et peu importe où l'organisme va se relocaliser. Elle rappelle que l'organisme cherche un endroit où s'installer qui répondra à leurs besoins. Le conseil d'administration a présenté des scénarios et mentionne que le conseil n'y a pas donné suite.
  - M. Michel Côté rappelle que le conseil ne peut se prononcer sur un projet et ensuite sur un autre.
  
- Mme Rita Boucher veut savoir de quel immeuble on parle.
  - Mme Carmen Bouffard lui répond.
  
- Mme Carmen Bouffard dit faire partie de la Table des aînés et de défendre la cause des aînés. Elle demande si la Ville de Matane peut prolonger le délai au Pavillon de la Cité pour permettre la relocalisation de l'organisme. Elle s'interroge si le délai du 31 août 2016 est convenable compte tenu des circonstances.
  - M. Jérôme Landry répond qu'il n'y aura plus de chauffage au Pavillon de la Cité et que l'on cherchera des solutions temporaires. Mme Monique Fournier, conseillère mentionne qu'il est possible d'entreposer leurs biens jusqu'au 30 octobre 2016. M. Michel Côté rappelle que les délais ont été prolongés plusieurs fois pour permettre à Relais Santé de se relocaliser.
  
- Mme Marie-Anne Ouellet précise que selon elle, drainer les tuyaux prend un mois et demi.
  - M. Michel Côté rappelle que la date du 30 octobre 2016 c'est pour l'entreposage et qu'il ne pourra y avoir d'activités à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.
  
- Mme Gisèle Talbot dit que les cours de gym-cerveau débutent le 5 septembre 2016 et qu'il faut penser aux aînés. Il est important, selon elle, que les cours aient lieu.
  
- Mme Doiron mentionne que les personnes à mobilité réduite ne peuvent pas entrer à l'hôtel de ville, qu'elle est également aidante naturelle et elle veut que peu importe l'endroit choisi, que Relais Santé soit accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous devons faire nos devoirs pour les personnes à mobilité réduite : la côte Saint-Joseph n'est pas accessible et elle demande d'être plus sensible à ces personnes lorsqu'on fait des travaux d'aménagements.
  - M. Steve Girard rappelle que c'est inacceptable que les personnes à mobilité réduite n'aient pas accès à l'hôtel que ville mais que ce projet coûte très cher.
  
- Une dame plaide en faveur de Relais Santé et dit que les activités sont importantes pour les aînés.
  
- M. Paul Tremblay précise qu'un déménagement temporaire coûte des frais. De plus, il souhaite savoir combien il en coûte à la ville de prolonger les délais notamment pour cet hiver afin de permettre à Relais Santé de rester au Pavillon de la Cité.
  - M. Jérôme Landry répond que le Pavillon de la Cité est très endommagé et précise que si la ville y apporte des modifications ou fait des rénovations, la CSST condamnera le bâtiment. M. Michel Côté rappelle que Relais Santé était parfaitement au courant qu'il devait quitter le Pavillon de la Cité, et ce, depuis 2015.

- M. Ghyslain Mioussé dit être consultant pour la Co.Mode verte et demande aux gens de revoir le dossier sous un angle différent. Il dit qu'on devrait réfléchir à ce que cela pourrait donner.
  
- M. Roger Collin mentionne que le mandat du maire est de représenter la population et que la relocalisation de Relais Santé touche l'ensemble de la population. Il demande si l'on connaît un organisme qui représente 50 % des aînés autre que Relais Santé, donc pourquoi ne pas prendre les moyens pour les aider.
  - M. Jérôme Landry rappelle que la Ville ne veut pas fermer Relais Santé.
  
- Mme Kathleen Bouffard dit que Relais Santé n'est pas reconnu et que les aînés ne sont pas important pour le conseil municipal.
  
- Mme Guylaine Derooy dit que les questions posées sont laissées en suspens et elle ne comprend pas certaines choses quant au laisser aller du Pavillon de la Cité.
  
- Mme Gisèle Talbot demande pourquoi l'escalier du parc Jeanne-Dionne est disparu et souhaite la remise en place de celle-ci.